

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE D'UCCIANI (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21200330500019

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE D'UCCIANI (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	35
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	44

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	50
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	55
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	59
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	60
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	61
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	62
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	63
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	64
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
Population totale	1 A 503
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0
Informations statistiques	Valeurs
Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1620,39
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	807,59
3 Dépenses d'équipement brut / population	4077,72
4 Encours de dette / population (2) (3)	83,58
5 DGF / population	270,44
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	24,61 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	203,3535 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	504,92 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	10,3495 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-100,65 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances prévues aux recettes fiscales sur les recettes remboursables sur les années 2020 et 2021.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

n° 2024-02-11

Collectivité : COMMUNE D'UCCIANI

Date de la convocation : 04/04/2024	Délibération N°2024-02-11	Membres : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11
--	------------------------------	---

Le 12 avril 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Luc GIOCANTI.

Étaient présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Poggioli Jules, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Étaient absents : Pisticcini François-Thierry, Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 62 594.91 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 396 786.36 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : 58 514.02 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 507 267.91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 158 172.79 €

En recettes pour un montant de : 149 267.69 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 67 419.12 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en repos à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 67 419.12 €

Ligne 001 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 439 848.79 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20240412-2024-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/04/2024
Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à UCCIANI, le 12 avril 2024

Le Maire,
Jean-Luc GIOCANTI



**MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI**

N° 2024-02-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : *M*
Date de la convocation : 04/04/2024

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : *M*
Date d'affichage : 04/04/2024

Objet : Vote du Budget 2024 M 57

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Poggioli Jules, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.
Absents : Pisticcini François-Thierry, Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Après avoir ouvert la séance, le maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le vote du Budget 2024 M57.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la Balance Générale du Budget Primitif 2024.

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2024 M 57

Libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	859 522.87	859 522.87
SECTION INVESTISSEMENT Budget Principal	2 292 236.67	2 292 236.67
RESULTAT GLOBAL	3 151 759.54	3 151 759.54

Le conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget Primitif 2024 proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20240412-2024-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/04/2024
Publication 18/04/2024

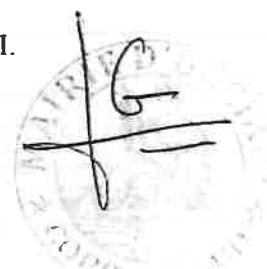
Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 12 avril 2024.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI.



**MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

N° 2024-02-14

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : *M*
Date de la convocation : 04/04/2024

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : *M*
Date d'affichage : 04/04/2024

Objet : Passage à la nomenclature M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision

L'an deux mil vingt-quatre le douze avril, à 18 heures., le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Poggioli Jules, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Ansiedi Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.
Absents : Pisticcini François-Thierry, Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Après avoir ouvert la séance, Le Maire expose au Conseil Municipal :

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune d'Ucciani est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, **aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2024 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitre 020 et 022)**.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20240412-2024-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/04/2024
Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ucciani, le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI



	I	B
	I – INFORMATIONS GÉNÉRALES MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0 %
- Investissement : 0 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

				C1
--	--	--	--	-----------

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	454 708,13	569 270,57	334 191,45	A1 448 753,89
Investissement	88 824,47	92 905,36 (3)	-62 594,91	A2 -58 514,02
Fonctionnement	365 883,66	476 365,21 (4)	396 786,36	A3 507 267,91

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	158 172,79 III + IV	149 267,69 B1	-8 905,10
Investissement	I	158 172,79 III	149 267,69 B2	-8 905,10
Fonctionnement	II	0,00 IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	439 848,79
Investissement	A2 + B2	-67 419,12
Fonctionnement	A3 + B3	507 267,91

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédant.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
018	RSA	158 172,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0123	Opération d'équipement n° 0123	143 772,79
0323	Opération d'équipement n° 0323	14 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		I C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 149 267,69
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	149 267,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II		
		A		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		+ 2 075 549,86	2 142 968,98	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	+ 158 172,79	149 267,69	
		(si solde négatif) 58 514,02	0,00	
Total de la section d'investissement (2)		= 2 292 236,67	2 292 236,67	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		+ 859 522,87	419 674,08	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	+ 0,00	0,00	
		(si déficit) 0,00	(si excédent) 439 848,79	
Total de la section de fonctionnement (3)		= 859 522,87	859 522,87	
TOTAL DU BUDGET (4)		3 151 759,54	3 151 759,54	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	14 400,00	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	316 060,04	143 772,79	2 051 093,86	2 051 093,86	2 194 866,65
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		330 460,04	158 172,79	2 051 093,86	2 051 093,86	2 209 266,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		342 460,04	158 172,79	2 062 093,86	2 062 093,86	2 220 266,65

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00

TOTAL	356 916,04	158 172,79	2 075 549,86	2 075 549,86	2 233 722,65
+					
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE			58 514,02
=					
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 292 236,67

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	228 307,69	149 267,69	1 631 937,71	1 631 937,71	1 781 205,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	395 647,85	395 647,85	395 647,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		228 307,69	149 267,69	2 027 585,56	2 027 585,56	2 176 853,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 953,17	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	24 634,67	0,00	67 419,12	67 419,12	67 419,12
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 587,84	0,00	70 919,12	70 919,12	70 919,12
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		263 895,53	149 267,69	2 098 504,68	2 098 504,68	2 247 772,37

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	120 016,18		40 825,30	40 825,30	40 825,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 639,00		3 639,00	3 639,00	3 639,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		123 655,18		44 464,30	44 464,30	44 464,30

TOTAL	387 550,71	149 267,69	2 142 968,98	2 142 968,98	2 292 236,67
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 292 236,67
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	31 008,30
--	------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						II C2
---	--	--	--	--	--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	330 629,00	0,00	398 000,00	398 000,00	398 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	175 500,00	0,00	200 595,84	200 595,84	200 595,84
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	163 900,00	0,00	198 462,73	198 462,73	198 462,73
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		672 029,00	0,00	800 058,57	800 058,57	800 058,57
66	Charges financières	4 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		682 029,00	0,00	815 058,57	815 058,57	815 058,57

023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	120 016,18		40 825,30	40 825,30	40 825,30
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)</i>	3 639,00		3 639,00	3 639,00	3 639,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		123 655,18		44 464,30	44 464,30	44 464,30

TOTAL	805 684,18	0,00	859 522,87	859 522,87	859 522,87
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	859 522,87
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						II
						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 890,00	0,00	54 890,00	54 890,00	54 890,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	118 416,00	0,00	119 494,00	119 494,00	119 494,00
74	Dotations et participations (3)	156 127,00	0,00	151 834,08	151 834,08	151 834,08
75	Autres produits de gestion courante (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion courante		409 433,00	0,00	406 218,08	406 218,08	406 218,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		409 433,00	0,00	406 218,08	406 218,08	406 218,08

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00

TOTAL	423 889,00	0,00	419 674,08	419 674,08	419 674,08	
			+			
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		439 848,79	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	859 522,87
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	31 008,30
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	1 456,00	1 456,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 000,00	0,00	11 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	2 206 266,65		2 206 266,65
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	3 000,00	0,00	3 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	12 000,00	12 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 220 266,65	13 456,00	2 233 722,65
+			
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE			58 514,02
=			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 292 236,67

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	398 000,00		398 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	200 595,84		200 595,84
014 Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	198 462,73	0,00	198 462,73
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67 Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 639,00	3 639,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		40 825,30	40 825,30
Dépenses de fonctionnement – Total	815 058,57	44 464,30	859 522,87
+			
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			859 522,87

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 500,00	0,00	3 500,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 781 205,40	0,00	1 781 205,40
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	395 647,85	0,00	395 647,85
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		3 639,00	3 639,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		40 825,30	40 825,30
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	2 180 353,25	44 464,30	2 224 817,55
+			
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00
+			
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			67 419,12
=			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 292 236,67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	54 890,00		54 890,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		12 000,00	12 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	30 000,00		30 000,00
731 Fiscalité locale	119 494,00		119 494,00
74 Dotations et participations (8)	151 834,08		151 834,08
75 Autres produits de gestion courante (8)	50 000,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	1 456,00	1 456,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	406 218,08	13 456,00	419 674,08
+			
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			439 848,79
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			859 522,87

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	356 916,04	158 172,79	0,00	2 075 549,86	2 075 549,86	0,00	2 075 549,86	2 233 722,65
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	328 460,04	158 172,79	0,00	2 048 093,86	2 048 093,86	0,00	2 048 093,86	2 206 266,65
Total des dépenses d'équipement	330 460,04	158 172,79	0,00	2 051 093,86	2 051 093,86	0,00	2 051 093,86	2 209 266,65
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	12 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
45 Chaptires d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	342 460,04	158 172,79	0,00	2 062 093,86	2 062 093,86	0,00	2 062 093,86	2 220 266,65
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	14 456,00			13 456,00	13 456,00			13 456,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	14 456,00			13 456,00	13 456,00		13 456,00	13 456,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)**58 514,02****Total des dépenses d'investissement cumulées****2 292 236,67**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2_1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après voie du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 2024 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		A	
		III	

		RECETTES	
		Chapitre	
			Pour mémoire, budget précédent (1)
			RAR N-1
			Propositions nouvelles
			Vote de l'assemblée
			TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			III = I + II
	TOTAL	362 916,04	1 49 267,69
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	228 307,69	1 631 937,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	395 647,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	228 307,69	1 49 267,69
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 953,17	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	3 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
	Total des recettes financières	10 953,17	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	239 260,86	1 49 267,69
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	120 016,18	40 825,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 639,00	3 639,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	123 655,18	44 464,30
			44 464,30
			2 075 549,86
			2 224 817,55
			R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)
			0,00
			Affectation au compte 1068 (8)
			67 419,12
			Total des recettes d'investissement cumulées
			2 292 236,67

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'enfichage du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget président (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
						II				III = I + II	
TOTAL		356 916,04	158 172,79	0,00	2 075 549,86	2 075 549,86	0,00	2 075 549,86	2 233 722,65		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
22	Immobilisations requises en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (4)	328 460,04	158 172,79	0,00	2 048 093,86		0,00	2 048 093,86	2 206 266,65		
Total des dépenses d'équipement		330 460,04	158 172,79	0,00	2 051 093,86	2 051 093,86	0,00	2 051 093,86	2 209 266,65		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	
1641	Emprunts en euros	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,féqie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)										
	Total des dépenses financières	12 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00		0,00	11 000,00	11 000,00		
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles	342 460,04	158 172,79	0,00	2 062 093,86	2 062 093,86	0,00	2 062 093,86	2 220 266,65		

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	14 456,00		13 456,00	13 456,00			13 456,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 456,00		1 456,00	1 456,00			1 456,00
13912	Subv. transf. Régions	1 456,00		1 456,00	1 456,00			1 456,00
	Charges transférées (7)	13 000,00		12 000,00	12 000,00			12 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	13 000,00		12 000,00	12 000,00			12 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre		14 456,00		13 456,00	13 456,00			13 456,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 : « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0123	TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE		55 287,25	143 772,79	0,00	0,00	0,00	0,00
0124	RÉPARATION DES CLOCHE D'UCCIANI		0,00	0,00	16 150,20	16 150,20	0,00	16 150,20
0223	TRAVAUX VALDU ET EVACUATION DES EAUX PLUVIALES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0224	TRAVAUX URGENTS DE VOIRIE AU LIEU-DIT A COSTA		0,00	0,00	53 663,50	53 663,50	0,00	53 663,50
0323	PROCEDURE DUP URSA GHJA		0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0324	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION		0,00	0,00	1 013 923,05	1 013 923,05	0,00	1 013 923,05
0424	RÉFLECTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (h.t.v)		0,00	0,00	964 357,11	964 357,11	0,00	964 357,11
TOTAL			55 287,25	158 172,79	2 048 093,86	2 048 093,86	0,00	2 048 093,86

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
---	---------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0123
LIBELLE : TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 287,25	a 0,00	143 772,79	0,00 b 0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 287,25	143 772,79	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	55 287,25	143 772,79	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 140 867,69	0,00	d 0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	31 303,93	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	109 563,76	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 905,10
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0124
LIBELLE : RÉPARATION DES CLOCHEES D'UCCIANI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	16 150,20	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 150,20	16 150,20
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	16 150,20	16 150,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	10 277,40	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	10 277,40	10 277,40
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	10 277,40	10 277,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 872,80
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0223
LIBELLE : TRAVAUX VALDU ET EVACUATION DES EAUX PLUVIALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à réversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0224
LIBELLE : TRAVAUX URGENTS DE VOIRIE AU LIEU-DIT A COSTA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	53 663,50	b 0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	53 663,50	53 663,50
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	53 663,50	53 663,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	39 028,00	d 39 028,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	24 392,50	24 392,50
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	0,00	0,00	14 635,50	14 635,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-14 635,50
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0323
LIBELLE : PROCEDURE DUP URSAGHJA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 14 400,00	0,00	b 0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	14 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 8 400,00	0,00	d 0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	8 400,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-6 000,00
--------------------------------------	------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0324
LIBELLE : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D"ÉPURATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	1 013 923,05	b 1 013 923,05
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 013 923,05	1 013 923,05
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	1 013 923,05	1 013 923,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	823 500,00	d 823 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	461 238,00	461 238,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	362 262,00	362 262,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-190 423,05
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à réversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0424
LIBELLE : RÉFECTON DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (h.t.v)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	964 357,11	b 964 357,11
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	964 357,11	964 357,11
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	964 357,11	964 357,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	759 132,31	d 759 132,31
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	168 696,07	168 696,07
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	590 436,24	590 436,24
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-205 224,80
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à réversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT						A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12022
LIBELLE : TRAVAUX DE SECURISATION EAUX PLUVIALES CANALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
		I		II	II = I + II		
TOTAL	362 916,04	149 267,69	2 075 549,86	2 075 549,86	2 224 817,55		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	228 307,69	149 267,69	1 631 937,71	1 631 937,71	1 781 205,40		
1322 Subv. non transf. Régions	80 743,93	39 703,93	664 603,97	664 603,97	704 307,90		
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	109 563,76	109 563,76	952 698,24	952 698,24	1 062 262,00		
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf	38 000,00	0,00	14 635,50	14 635,50	14 635,50		
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	395 647,85	395 647,85	395 647,85		
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	395 647,85	395 647,85	395 647,85		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	228 307,69	149 267,69	2 027 585,56	2 027 585,56	2 176 853,25		
10 Donations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 953,17	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
10222 FCTVA	9 453,17	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
10226 Taxe d'aménagement	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	10 953,17	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
45 Charières d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	239 260,86	149 267,69	2 031 085,56	2 031 085,56	2 180 353,25		
021 Virement de la section de fonctionnement	120 016,18		40 825,30	40 825,30	40 825,30		
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 639,00		3 639,00	3 639,00	3 639,00		
28138 Autres constructions	450,00		450,00	450,00	450,00		
28158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	3 189,00		3 189,00	3 189,00	3 189,00		
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'ordre	123 655,18		44 464,30	44 464,30	44 464,30		

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	805 684,18	0,00	0,00	859 522,87	859 522,87	0,00	859 522,87	859 522,87
011	Charges à caractère général (3)	330 629,00	0,00	0,00	398 000,00	398 000,00	0,00	398 000,00	398 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	175 500,00	0,00	200 595,84	200 595,84			200 595,84	200 595,84
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00			3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	163 900,00	0,00	198 462,73	198 462,73			198 462,73	198 462,73
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	672 029,00	0,00	0,00	800 058,57	800 058,57	0,00	800 058,57	800 058,57
66	Charges financières	4 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses réelles	682 029,00	0,00	0,00	815 058,57	815 058,57	0,00	815 058,57	815 058,57
023	Virement à la section d'investissement	120 016,18		40 825,30	40 825,30			40 825,30	40 825,30
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 639,00		3 639,00	3 639,00			3 639,00	3 639,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	123 655,18		44 464,30	44 464,30			44 464,30	44 464,30
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)							0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées							859 522,87	859 522,87

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		III	B
--	--	-----	---

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	423 889,00	1	0,00	419 674,08	419 674,08
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 890,00	0,00	54 890,00	54 890,00	54 890,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	118 416,00	0,00	119 494,00	119 494,00	119 494,00
74	Dotations et participations (2)	156 127,00	0,00	151 834,08	151 834,08	151 834,08
75	Autres produits de gestion courante (2)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion des services		409 433,00	0,00	406 218,08	406 218,08	406 218,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgetaires) (2)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		409 433,00	0,00	406 218,08	406 218,08	406 218,08
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	439 848,79
Total des recettes de fonctionnement cumulées	859 522,87

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes impulsées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
									0,00	859 522,87
011	Charges à caractère général (4)	805 684,18	0,00	0,00	398 000,00	398 000,00	0,00	398 000,00	398 000,00	398 000,00
6041	Achats d'études	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6042	Achats de prestations de services	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60612	Énergie - Électricité	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	2 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
613	Locations	4 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	16 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	18 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	11 129,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
623	Pub. publications, relations publiques	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée d'une AE III	Pour information Crédits gérés hors AE IV	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE V	TOTAL (RAR N-1 + Vote) VI = I + II
626	Frais postaux et frais télécommunication	7 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	175 500,00	0,00	200 595,84	200 595,84	200 595,84	200 595,84	200 595,84	200 595,84
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6411	Personnel titulaire	85 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
64168	Autres emplois aidés	20 000,00	0,00	2 595,84	2 595,84	2 595,84	2 595,84	2 595,84	2 595,84
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	57 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6470	Autres charges sociales	5 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
648	Autres charges de personnel	3 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	163 900,00	0,00	198 462,73	198 462,73	198 462,73	198 462,73	198 462,73	198 462,73
65138	Autres secours	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	45 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6553	Service d'incendie	12 168,00	0,00	12 748,00	12 748,00	12 748,00	12 748,00	12 748,00	12 748,00
65568	Autres contributions	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	732,00	I 0,00		0,00	II 0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00		0,00	1 714,73		0,00	1 714,73	1 714,73
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00				0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		672 029,00	0,00	0,00	800 058,57	800 058,57	0,00	800 058,57	800 058,57
66	Charges financières	4 000,00		0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00		0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6688	Autres	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	6 000,00		0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 000,00		0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00				0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		10 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles		682 029,00	0,00	0,00	815 058,57	815 058,57	0,00	815 058,57	815 058,57
023	Virement à la section d'investissement	120 016,18			40 825,30	40 825,30		40 825,30	40 825,30
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 639,00			3 639,00	3 639,00		3 639,00	3 639,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 639,00			3 639,00	3 639,00		3 639,00	3 639,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		123 655,18			44 464,30	44 464,30		44 464,30	44 464,30

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses impulsées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) / DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III	B2
--	--	-----	----

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II	
	TOTAL	423 889,00	0,00	419 674,08	419 674,08
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 890,00	0,00	54 890,00	54 890,00
7011	Ventes d'eau	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
7012+11	Redevance pollution d'origine domestique	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	600,00	0,00	600,00	600,00
706811	Redevance d'assainissement collectif	9 990,00	0,00	9 990,00	9 990,00
706812+11	Redev. modernisation réseaux de collecte	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
732221	Fonds péréquation ness. com. et intercom	30 000,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	118 416,00	0,00	119 494,00	119 494,00
73111	Impôts directs locaux	118 416,00	0,00	119 494,00	119 494,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	156 127,00	0,00	151 834,08	151 834,08
74111	Dotation forfaitaire des communes	71 595,00	0,00	72 003,00	72 003,00
741121	DSR des communes	41 756,00	0,00	43 494,00	43 494,00
741127	DNP des communes	21 395,00	0,00	20 534,00	20 534,00
742	Dot. aux élus locaux	3 284,00	0,00	3 320,00	3 320,00
744	FCTVA	1 500,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	2 000,00	0,00	1 575,08	1 575,08
74718	Autres participations Etat	3 000,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	2 352,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	10 908,00	10 908,00
7484	Dotation de recensement	1 129,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	8 116,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recevtes de gestion des services	409 433,00	0,00	406 218,08	406 218,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		409 433,00	0,00	406 218,08	406 218,08	406 218,08
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00
72	Production immobilisée	13 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpté résultat	1 456,00		1 456,00	1 456,00	1 456,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 456,00		13 456,00	13 456,00	13 456,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024: « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
									Taux initial	Taux actuel				
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				0,00										
1641 Emprunts en euros (total)				0,00										
1643 Emprunts en devise (total)				0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00										
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				0,00										

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Taux initial	Niveau de taux (5)	Taux actuairel	Devise	
1681 Autres emprunts (total) (9)								0,00				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)								0,00				
1687 Autres dettes (total)								0,00				
Total général								0,00				

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1554 A et 1555 du code général des impôts

IV
B1.2
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice			
								Type de taux (13)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devise (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements recus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Aides emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'UCCIANI (M57) - COMMUNE D'UCCIANI - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N				Annuité de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Capital	Charges d'intérêt (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81075077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts égés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)										B1.3			
	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)													
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indicice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Cout de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					IV		
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces Indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits % de l'encours	1 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	42 041,62		0,00		0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00		0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00		0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00		0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00		0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours					0 0,00	0 0,00
	Montant en euros					0,00	0,00

(1) Celle annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

	IV	B1.6
--	-----------	-------------

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autorités des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autorités des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	IV	B7.3
--	-----------	-------------

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garantissant	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux	Index	Taux actuariel (5)	Index			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00									0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00									0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00									0,00
TOTAL GENERAL				0,00	0,00									0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales),

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés).

	IV – ANNEXES
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 10 916,42
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 10 916,42
Recettes réelles de fonctionnement	II 406 218,08
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 I / II 2,69

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
65748	suvention 2024	Association A	Assocadr'Auccianesa	Association	1 000,00
65748	suvention 2024	Squadr'Auccianesa	Association Corsica Sport Mezzavia	Association	800,00
65748	suvention 2024	Association COSCCP	Association	921,00	
65748	suvention 2024	Association I Voci di a Gravona	Association	500,00	
65748	suvention 2024	Association Inseme	Association	300,00	
65748	suvention 2024	Association Les Amis de Samantha	Association	200,00	
65748	suvention 2024	Association les Resto du Cœur	Association	300,00	
65748	suvention 2024	Ligue Contre le Cancer	Association	300,00	
65748	suvention 2024	Association AAPMMA de la Gravona	Association	500,00	
65748	suvention 2024	Association Ramentati	Association	500,00	
65748	suvention 2024	Association Chritelle	Association	500,00	

(1) Indiquer l'article d'annulation de la convention.

(1) Iniquitat i allusió a l'impunitat, de la subvenció;

(2) Denomination ou numéro éventuel de la sub

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplis créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{re} classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,64 ETPT.

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
Agents occupant un emploi permanent (6)		(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
TOTAL GENERAL							

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non clés.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meilleur contrat (code léminaire de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justification par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 15 000 habitants, et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusions de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la quote-titre de temps de travail est inférieure à 10 %.

332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-9-1 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être norme en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publiques de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplacement avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-12 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV**B9**

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat des Écoles Carbuccia Taveria Ucciani			54 000,00
Syndicat Départemental à l'Energie (SDE2A)			1 500,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Service Incendie			12 748,00
Parc Régional			2 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-58 514,02
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-8 905,10	-8 905,10
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	67 419,12	67 419,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	67 419,12	67 419,12

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	12 456,00	12 456,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	47 964,30	47 964,30
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	102 927,42	102 927,42

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	12 456,00	I 12 456,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	11 000,00	11 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	11 000,00	11 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	1 456,00	1 456,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 456,00	1 456,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES			
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	47 964,30	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	3 500,00	3 500,00
10222	FCTVA	1 500,00	1 500,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	2 000,00	2 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	44 464,30	44 464,30
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28138	<i>Autres constructions</i>	450,00	450,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	3 189,00	3 189,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	40 825,30	40 825,30

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

			IV		
			D3		
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante
					Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB	407 354,00	0,00	23 580	0,00	99 753,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	196 859,00	0,00	10 280	0,00	19 368,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par LE MAIRE (1),

A UCCIANI, le 12/04/2024

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL MUNICIPAL(2), réunie en session

A UCCIANI, le 12/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL MUNICIPAL (2),(3).

001. GIOCANTI Jean-Luc , Maire	
002. LOIGEROT Maria , 1ère adjointe	
003. POGGIOLO Mathieu , 2ème adjoint	
004. PISTICCINI François Thierry , 3ème adjoint	
005. POGGIOLO Jules , conseiller	
006. CALVIA Danielle , conseillère	
007. POGGIOLO Dominique , conseiller	
008. ANSIDEI Toussaint-Mathieu , conseiller	
009. GIOCANTI Caroline , conseillère	
010. CHIARELLI Alexandra , conseillère	
011. SILVANI Melissa , conseillère	
012. PANTALONI Pierre-François , conseiller	
013. POGGIOLO-MARIANI Sébastien , conseiller	
014. VERSINI Audrey , conseillère	

Certifié exécutoire par LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° 2024-02-12

Membres : Afférents au conseil : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Objet : Vote taux des impositions des taxes directes locales pour 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Poggioli Jules, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Absents : Pisticcini François-Thierry, Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée

Après avoir ouvert la séance :

Le maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2024 les taux de la taxe foncière pour le bâti et de la taxe foncière pour le non bâti adoptés en 2023. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) qui n'est plus gelé est fixé à 10,28 %.

- Taxe Foncier Bâti	96 054,00 €
- Taxe Foncier Non Bâti	280,00 €
- Taxe d'Habitation	22 082,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide ce qui suit :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES	BASES D'IMPOSITION €	PRODUITS CORRESPONDANTS €
Taxe Foncière. P.B	23.56%	407 354	99 753
Taxe foncière P.N.B	93.28 %	399	373
Taxe d'Habitation	10.28 %	196 859	19 368

Total Produit Attendu	100 126,00 €
Taxe d'habitation attendue	19 368,00 €
Total Allocations Compensatrices	10 908,00 €
Produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2024	130 402,00 €

Le Conseil Municipal décide :

- D'inscrire au Budget Primitif 2024 la somme de 130 402,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20240412-2024-02-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 12 avril 2024.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE	COMMUNE : 330 UCCIANI
	ARRONDISSEMENT : 2A AJACCIO
	TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AJACCIO
	Le 14/04/2024
	Recette de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales pour l'assurance maladie et la sécurité sociale par déclaration
	Reception de la déclaration d'imposition pour l'impôt sur le revenu et la cotisation sociale pour l'assurance maladie et la sécurité sociale par le préfet de l'intérieur
	Accusé de réception de la déclaration d'imposition pour l'impôt sur le revenu et la cotisation sociale pour l'assurance maladie et la sécurité sociale par le préfet de l'intérieur
	Le 17/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	407 354	23,56	95,62	423 400	99 753		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	399	93,28	180,80	400	373		
Taxe d'habitation (TH)	196 859	10,28	64,88	188 400	19 368		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
			Total	119 494			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	10
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

II - RESSOURCES FISCALES INDIÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			10 908	0	0		10 908

Produits attendus des ressources à taux voté + (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés = (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	= 10 908	130 402

Le 12 MARS 2024	Le 12 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,	Pour la Préfecture,
MME CHRISTINE BESSOU-NICAISE	
DIRECTEUR REG. DES FINANCES	

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux : exo de longue durée

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)

Taxe d'habitation :

- a. Par la loi (autres)
- b. Par la loi

Taxe d'habitation :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par la loi

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégravées hors locaux vacants
- d. Bases dégravées locaux vacants
- e. Bases dégravées majo THS

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)

Taxe d'habitation :

- a. Par la loi (autres)
- b. Par la loi

Taxe d'habitation :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

Taxe d'habitation :

- a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév (compensation TH)
- b. TVA prév (comp. CVAE) 188 400
- c. Coefficient correcteur >>>
- d. Taux FB commune 2020 15 525
- e. Taux FB département 2020 12,25

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux maximum :
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	11 39,42	12 31,28	98,55	2,93000	95,62
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	50,82	79,62	18,45000	180,60
Taxe d'habitation (TH)	24,45	24,45	27,42	68,55	13,67000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. la diminution sans lien a été appliquée
- b. les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	16,13
b. Taux maximum de la majo	1,08

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

24,35

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	0
b. Communal	1,000000
	11,31
	12,25

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

UCCIANI

Exercice: 2023

Recette à prévoir au compte 2813 g	450,00
28158	3 189,00
777	1 456,00

Accuse de réception - Ministère des Entreprises	02A-212003305-20240412-001-BF
Accuse certificat d'exécution	
Recéption par le préfet 17/04/2024	Publication 18/04/2024
Pour l'autorité compétente par dérogation	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice **14**
 Nombre de membres présents **14**
 Nombre de suffrages exprimés **14**
VOTES

Pour **M**
 Contre : 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 04/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20240412-002-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/04/2024

Publication 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Présenté par LE MAIRE (1),
 A UCCIANI, le 12/04/2024

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL MUNICIPAL(2), réunie en session
 A UCCIANI, le 12/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL MUNICIPAL (2),(3).

001. GIOCANTI Jean-Luc , Maire	JL
002. LOIGEROT Maria , 1ère adjointe	SL
003. POGGIOLOI Mathieu , 2ème adjoint	MP
004. PISTICCINI François Thierry , 3ème adjoint	APS
005. POGGIOLOI Jules , conseiller	JZ
006. CALVIA Danielle , conseillère	Calvia
007. POGGIOLOI Dominique , conseiller	DP
008. ANSIDEI Toussaint-Mathieu , conseiller	AT
009. GIOCANTI Caroline , conseillère	Giocanti
010. CHIARELLI Alexandra , conseillère	AC
011. SILVANI Melissa , conseillère	MS
012. PANTALONI Pierre-François , conseiller	PPS
013. POGGIOLOI-MARIANI Sébastien , conseiller	SP
014. VERSINI Audrey , conseillère	AV

Certifié exécutoire par LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

L'ucciani, le
12 AVR. 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signalaires est désormais facultatif.



